



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Immédiatement après la prière, M. FLETCHER soulève une question de privilège au sujet du droit des députés indépendants de prendre la parole au cours d'un débat et propose que le Comité du *Règlement* de l'Assemblée soit convoqué en vue de faire des recommandations visant à améliorer les règles de l'Assemblée législative du Manitoba et des comités permanents.

La présidente rend la décision suivante :

Le député d'Assiniboia met en doute l'autorité de la présidence. Il a déjà soulevé de nombreux rappels au *Règlement* et questions de privilège concernant les droits des députés indépendants à l'Assemblée. Le 11 octobre 2017, il a soulevé deux rappels au *Règlement* sur cette question; le 24 octobre 2017, il a soulevé une question de privilège dans un même ordre d'idées.

Chaque fois, le député a déclaré qu'on ne permettait pas aux députés indépendants de participer pleinement aux débats à l'Assemblée.

À chacune de ces occasions, j'ai informé le député que, conformément aux règles et aux usages de l'Assemblée, le déroulement de certains travaux à l'Assemblée était établi au moyen d'ententes entre les leaders à l'Assemblée, notamment en ce qui a trait à l'ordre dans lequel les députés peuvent prendre la parole et à celui qui s'applique à la période des questions. Une entente de ce même genre régit actuellement les travaux à l'Assemblée : elle est valide et il revient à la présidence de la faire appliquer.

J'aimerais citer au député le commentaire 77 de Beauchesne : « [l]a liberté de parole n'accorde pas au député le droit absolu de prendre la parole à tout propos. Les règles de la Chambre prescrivent des limites à la participation du député et il incombe au président de rappeler à l'ordre ceux qui les enfreignent ».

De plus, je ferais remarquer à l'Assemblée qu'O'Brien et Bosc notent à la page 100 de la deuxième édition de leur ouvrage intitulé *La procédure et les usages de la Chambre des communes* que « [l]a liberté de parole des députés est [...] limitée du fait qu'aux termes du *Règlement* de la Chambre, la présidence a le pouvoir de maintenir l'ordre et le décorum et, au besoin, d'ordonner à un député de regagner son siège si, dans le cours d'un débat, il persiste à s'éloigner du sujet ou ne fait que se répéter, ou encore de désigner par son nom un député qui passe outre à l'autorité de la présidence et de lui ordonner de se retirer ».

Je suis tout à fait consciente que le député n'est pas satisfait de l'entente actuelle en ce qui a trait à la période des questions et aux débats et qu'il a été informé plus d'une fois que s'il souhaite la faire modifier, il doit en informer les leaders à l'Assemblée par écrit et leur proposer une solution différente.

Par conséquent, j'enjoins au député d'Assiniboia de cesser de soulever cette question à l'Assemblée que ce soit au moyen d'un rappel au *Règlement* ou d'une question de privilège, étant donné que la présidence s'est suffisamment prononcée sur la question.

J'informerai également le député qu'il ne devrait pas soulever de questions de procédure auprès de la présidence en se servant de rappels au *Règlement*; il devrait plutôt s'adresser aux greffiers et éviter de soulever ce genre de questions en chambre.

Si le député persiste, il fera fi de l'autorité de la présidence; dans un tel cas, je serais tenue de prendre les mesures qui s'imposent en ma qualité de présidente de l'Assemblée.

Sont lus une première fois les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N^o 5) — *Loi modifiant la Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)/The Public Interest Disclosure (Whistleblower Protection) Amendment Act;*

(M. le ministre FRIESEN)

(N^o 6) — *Loi modifiant la Loi sur la divulgation de la rémunération dans le secteur public/The Public Sector Compensation Disclosure Amendment Act.*

(M. le ministre FRIESEN)

M. le ministre FRIESEN dépose le rapport sur les cautionnements professionnels prévu à l'article 20 de la *Loi sur les officiers publics* daté du 6 décembre 2017.

(Document parlementaire n^o 10)

M. le ministre WISHART dépose :

le rapport annuel de l'Université du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017;

(Document parlementaire n^o 11)

le rapport annuel de l'Université de Brandon pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017;

(Document parlementaire n^o 12)

le rapport annuel de l'Université de Winnipeg pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017;

(Document parlementaire n^o 13)

le rapport annuel du Collège Red River pour l'exercice se terminant le 30 juin 2017;
(Document parlementaire n° 14)

le rapport annuel de l'Université de Saint-Boniface pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017;
(Document parlementaire n° 15)

le rapport annuel du Collège universitaire du Nord pour l'exercice se terminant le 30 juin 2017;
(Document parlementaire n° 16)

le rapport annuel du Collège communautaire Assiniboine pour l'exercice se terminant le 30 juin 2017.
(Document parlementaire n° 17)

M^{me} SQUIRES, *ministre responsable de la Condition féminine*, fait une déclaration au sujet de la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes qui a lieu aujourd'hui.

M^{me} FONTAINE et, avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

M. PEDERSEN, *ministre de la Croissance, de l'Entreprise et du Commerce*, fait une déclaration au sujet de Churchill Wild, lauréate du Prix du tourisme durable présenté par Transat.

M. ALLUM et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, MM. BINDLE, SELINGER, TEITSMA, WIEBE et FLETCHER font des déclarations de député.

Présentation et lecture de pétitions :

M. KINEW — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à annuler les coupes et les fermetures qui nuisent à l'accès des patients à des soins de santé de qualité en temps opportun et à effectuer de véritables investissements dans le système de soins de santé public manitobain qui procureront aux patients des retombées directes telles que l'amélioration de l'accès aux soins primaires, l'élaboration d'un plan provincial de ressources humaines en santé, l'augmentation du nombre de foyers de soins personnels financés par l'État dans la province et l'amélioration de l'efficacité dans le cadre des tests diagnostiques offerts dans les établissements de santé du Manitoba. (J. Enns, I. Olafson, M. Dushenko et autres)

M. ALLUM — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à annuler les coupes et les fermetures qui nuisent à l'accès des patients à des soins de santé de qualité en temps opportun et à effectuer de véritables investissements dans le système de soins de santé public manitobain qui procureront aux patients des retombées directes telles que l'amélioration de l'accès aux soins primaires, l'élaboration d'un plan provincial de ressources humaines en santé, l'augmentation du nombre de foyers de soins personnels financés par l'État dans la province et l'amélioration de l'efficacité dans le cadre des tests diagnostiques offerts dans les établissements de santé du Manitoba.

M. ALTEMEYER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à annuler les coupes et les fermetures qui nuisent à l'accès des patients à des soins de santé de qualité en temps opportun et à effectuer de véritables investissements dans le système de soins de santé public manitobain qui procureront aux patients des retombées directes telles que l'amélioration de l'accès aux soins primaires, l'élaboration d'un plan provincial de ressources humaines en santé, l'augmentation du nombre de foyers de soins personnels financés par l'État dans la province et l'amélioration de l'efficacité dans le cadre des tests diagnostiques offerts dans les établissements de santé du Manitoba. (Z. St. Aubin, R. Shand, M. Kelly et autres)

M. GERRARD — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre de la Santé, des Aînés et de la Vie saine à fournir 12 paramédicaux supplémentaires en soins primaires ou intermédiaires pour assurer un service à toute heure, tous les jours, au poste d'ambulances de Grandview, à fournir une deuxième ambulance à cet endroit afin de pouvoir desservir certains emplacements désignés, à utiliser l'édifice vacant d'Hydro-Manitoba pour y garer les deux ambulances et à installer dans ces dernières un système informatisé permettant la géolocalisation ainsi qu'un déploiement dynamique et souple vers tout endroit couvert par le plan proposé pour cette région. (P. Coulombe, J. Coulombe, J. Ironstand et autres)

M. MARCELINO (Tyndall Park) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à annuler les coupes et les fermetures qui nuisent à l'accès des patients à des soins de santé de qualité en temps opportun et à effectuer de véritables investissements dans le système de soins de santé public manitobain qui procureront aux patients des retombées directes telles que l'amélioration de l'accès aux soins primaires, l'élaboration d'un plan provincial de ressources humaines en santé, l'augmentation du nombre de foyers de soins personnels financés par l'État dans la province et l'amélioration de l'efficacité dans le cadre des tests diagnostiques offerts dans les établissements de santé du Manitoba. (K. Nicholson, D. Orr, K. Jamieson et autres)

M. SELINGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à annuler les coupes et les fermetures qui nuisent à l'accès des patients à des soins de santé de qualité en temps opportun et à effectuer de véritables investissements dans le système de soins de santé public manitobain qui procureront aux patients des retombées directes telles que l'amélioration de l'accès aux soins primaires, l'élaboration d'un plan provincial de ressources humaines en santé, l'augmentation du nombre de foyers de soins personnels financés par l'État dans la province et l'amélioration de l'efficacité dans le cadre des tests diagnostiques offerts dans les établissements de santé du Manitoba. (R. Mason, M. Zhang, L. Beardy et autres)

M^{me} MARCELINO (Logan) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à annuler les coupes et les fermetures qui nuisent à l'accès des patients à des soins de santé de qualité en temps opportun et à effectuer de véritables investissements dans le système de soins de santé public manitobain qui procureront aux patients des retombées directes telles que l'amélioration de l'accès aux soins primaires, l'élaboration d'un plan provincial de ressources humaines en santé, l'augmentation du nombre de foyers de soins personnels financés par l'État dans la province et l'amélioration de l'efficacité dans le cadre des tests diagnostiques offerts dans les établissements de santé du Manitoba.

M. LINDSEY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à annuler les coupes et les fermetures qui nuisent à l'accès des patients à des soins de santé de qualité en temps opportun et à effectuer de véritables investissements dans le système de soins de santé public manitobain qui procureront aux patients des retombées directes telles que l'amélioration de l'accès aux soins primaires, l'élaboration d'un plan provincial de ressources humaines en santé, l'augmentation du nombre de foyers de soins personnels financés par l'État dans la province et l'amélioration de l'efficacité dans le cadre des tests diagnostiques offerts dans les établissements de santé du Manitoba. (R. Everett, N. DeKazel, M. DeKazel et autres)

M. MALOWAY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à annuler les coupes et les fermetures qui nuisent à l'accès des patients à des soins de santé de qualité en temps opportun et à effectuer de véritables investissements dans le système de soins de santé public manitobain qui procureront aux patients des retombées directes telles que l'amélioration de l'accès aux soins primaires, l'élaboration d'un plan provincial de ressources humaines en santé, l'augmentation du nombre de foyers de soins personnels financés par l'État dans la province et l'amélioration de l'efficacité dans le cadre des tests diagnostiques offerts dans les établissements de santé du Manitoba. (K. Meaud, M. McMillan, W. Krueger et autres)

M. WIEBE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à annuler les coupes et les fermetures qui nuisent à l'accès des patients à des soins de santé de qualité en temps opportun et à effectuer de véritables investissements dans le système de soins de santé public manitobain qui procureront aux patients des retombées directes telles que l'amélioration de l'accès aux soins primaires, l'élaboration d'un plan provincial de ressources humaines en santé, l'augmentation du nombre de foyers de soins personnels financés par l'État dans la province et l'amélioration de l'efficacité dans le cadre des tests diagnostiques offerts dans les établissements de santé du Manitoba.

M^{me} FONTAINE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à annuler les coupes et les fermetures qui nuisent à l'accès des patients à des soins de santé de qualité en temps opportun et à effectuer de véritables investissements dans le système de soins de santé public manitobain qui procureront aux patients des retombées directes telles que l'amélioration de l'accès aux soins primaires, l'élaboration d'un plan provincial de ressources humaines en santé, l'augmentation du nombre de foyers de soins personnels financés par l'État dans la province et l'amélioration de l'efficacité dans le cadre des tests diagnostiques offerts dans les établissements de santé du Manitoba. (S. Shaw, K. Popoff, M. Allard et autres)

M. le *ministre* PEDERSEN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 10 — *Loi sur la simplification des conseils, des comités et des commissions (modification ou abrogation de diverses lois)/The Boards, Committees, Councils and Commissions Streamlining Act (Various Acts Amended or Repealed)*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* PEDERSEN intervient.

MM. ALLUM, FLETCHER, LINDSEY et GERRARD posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

M. ALLUM intervient.

M. le *ministre* CULLEN propose l'ajournement du débat.

La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

BINDLE
CLARKE
COX
CULLEN
CURRY
EICHLER
EWASKO
FIELDING
FRIESEN
GRAYDON
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
LAGASSÉ
LAGIMODIERE
MARTIN

MAYER
MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PEDERSEN
PIWNIUK
REYES
SCHULER
SMITH (Southdale)
SMOOK
SQUIRES
STEFANSON
TEITSMA
WHARTON
WISHART
WOWCHUK
YAKIMOSKI 36

CONTRE

ALLUM
ALTEMEYER
FLETCHER
FONTAINE
GERRARD
KINEW
LAMOUREUX

LINDSEY
MALOWAY
MARCELINO (Tyndall Park)
SARAN
SELINGER
WIEBE 13

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

La présidente,

Myma Driedger